



**PRÉFET  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service aménagement territorial sud et  
urbanisme**

Affaire suivie par : Lionel BALADIER  
Tél. : 04 66 62 64 79  
ddtm-cdpenaf@gard.gouv.fr

Nîmes, le **07 MAI 2025**

**Avis rendu par la Commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers**

**Séance du 30 avril 2025**

**Document examiné :**

Commune	Procédure	Date d'arrêt
SAINT-GENIES-DE- MALGOIRES	Élaboration du PLU	07/02/25

La commune de SAINT-GENIES-DE- MALGOIRES est couverte par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019.

L'avis de la commission porte uniquement sur **les dispositions du règlement autorisant les extensions, les annexes et piscines des habitations existantes en zone A.**

Le règlement de la zone A, hors secteur agricole protégé Ap, autorise l'extension en continuité des bâtiments existants à la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme, d'une surface de plancher au moins égale à 60 m<sup>2</sup>, dans la limite de :

- 20 % de la surface de plancher existante,
- 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher totale après extension (bâti initial + extension).

La hauteur des extensions est limitée à celle de la construction initiale.

Le règlement de la zone A, hors secteur agricole protégé Ap, autorise également les annexes (abri, garage, piscine...) dépendant de bâtiments d'habitation existants à la date d'approbation du PLU :

- dans la limite de 2 annexes par habitation et de 20 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, 40 m<sup>2</sup> pour les piscines,
- dans un rayon de 20 m maximum du point le plus proche du bâtiment d'habitation dont elles dépendent.

La hauteur maximale des annexes est limitée à 4,00 m au faîtage.

La commission donne **un avis favorable à la majorité avec 1 vote contre et quatre abstentions** sur les dispositions du règlement autorisant les extensions, annexes et piscines des habitations existantes en zone A.

**Pour le directeur,  
le chef de service**

  
**Gérard CHEVALIER**